



-----  
VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)  
-----

Bourg-la-Reine, le 22 décembre 2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOURG-LA-REINE  
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2025**

- ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ -

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués par voie électronique et individuellement le 11 décembre 2025, se sont réunis en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal.

**Présents** : Monsieur DONATH, Madame LE JEAN, Madame DURU, Madame ABADIE, Monsieur HOUERY et Madame SECONDINI

**Excusés** : Madame BARBAUT, Madame AWONO, Madame BROUTIN, Monsieur GIRARDET et Monsieur FORGET

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 6

Représentaient l'administration : Monsieur SONNET, Madame VILLARET, Madame ROTTEE, Monsieur SABEUR et Monsieur BOUHDIDA

Le Conseil d'Administration a approuvé le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 30 septembre 2025

La Vice-Présidente a ensuite rendu compte des décisions prises par le Président ou par elle-même à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoir votée par le Conseil d'Administration le 3 septembre 2020 en application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

**Puis le Conseil d'Administration a :**

1. **Approuvé** la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires »
2. **Approuvé** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables
3. **Approuvé** la constitution d'une provision pour créances douteuses
4. **Approuvé** la décision modificative n°1 au Budget 2025
5. **Approuvé** la convention cadre relative aux prestations de Prévention, de Santé et d'Action sociale au Travail (PSAT) entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne
6. **Approuvé** la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque Santé des agents dans le cadre de la labellisation au 1er janvier 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.